

<http://www.snetap-fsu.fr/LE-SNETAP-FSU-ARRACHE-DES-MOYENS.html>



RENTREE 2016

# **Le Snetap-FSU arrache des moyens supplémentaires pour l'accueil des élèves ... mieux vaut tard que jamais**

- Nos Actions - Communiqués -  
Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Depuis plusieurs semaines le Snetap-FSU** alerte la [DGER](#) et du Cabinet du Ministre sur les effets des évolutions démographiques et dénonce le problème du refus d'élèves et d'étudiants dans l'Enseignement Agricole Public.

A l'occasion d'un rendez-vous, le mardi 12 juillet 2016, avec la Conseillère à l'Enseignement et en présence du DGER, il vient enfin d'obtenir les premières réponses concrètes pour les [régions](#) les plus en tension. Le Ministère a en effet annoncé à cette occasion le dégagement de 7 [ETP](#) pour répondre aux demandes des six régions les plus en difficulté.

A l'occasion des dernières instances ([CTEA](#) et [CNEA](#)), et de groupes de travail qu'il avait obtenu, le Snetap-FSU avait porté le dossier des effectifs devant la [DGER](#). Il soulignait ainsi l'incapacité du Ministère de l'Agriculture à remplir son rôle de service public d'éducation et à participer à l'accueil des élèves issus du pic démographique des années 2000.

Dès la fin des premières procédures Affelnet et Post Bac, les prévisions du Snetap-FSU se confirmaient entraînant dans certaines [régions](#) des situations particulièrement tendues sur les classes entrantes.

Au mois de juin, certains [DRAAF](#) / [SRFD](#) annonçaient aussi l'absence de moyens pour l'accueil des élèves et étudiants souhaitant faire valoir leur droit à un retour en formation après un échec à l'examen. Cette perspective accentuait encore le sentiment des établissements et des personnels de ne plus être en capacité de répondre aux attentes des familles et des élèves alors que le décret n° 2015-1351 du 26-10-2015 précise que tout élève ayant échoué à l'examen du [BTSA](#), du Bac ou du [CAPA](#), peut faire valoir le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu.

C'est pour dénoncer ces refus d'inscrire plusieurs centaines d'élèves dans nos établissements publics et demander d'apporter dans l'urgence des solutions que le Snetap-FSU avait interpellé Stéphane Le Foll à l'entrée du [CNESERAAV](#) le 7 juillet dernier.

Le Cabinet du Ministre a donc reçu le Snetap-FSU et annoncé des moyens supplémentaires (environ 4800 heures) dès la rentrée 2016 pour l'Occitanie, les Pays de Loire, l'Auvergne-Rhône Alpes, la Normandie, la Nouvelle Aquitaine et la Corse.

Cette [DGH](#) supplémentaire sera importante et utile pour les établissements mais elle arrive trop tard et ne peut répondre qu'à des situations d'urgence, loin de couvrir l'ensemble des problèmes de fond.

Le Snetap-FSU se félicite de voir que son action a permis l'ouverture de ces nouveaux moyens mais il rappelle aussi qu'il avait porté dès le mois d'avril plusieurs demandes d'ouverture de classes, devant répondre à la pression démographique de certains secteurs, et qui restent d'actualité.

**Le Snetap-FSU qui sera reçu le 21 juillet prochain en bilatérale par Stéphane Le Foll. portera à nouveau ces dossiers de fond devant le Ministre afin de préparer une rentrée 2017 à la hauteur des besoins du Service Public.**

Paris le 12 juillet 2016